Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande

Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes

Band: 129 (2003)

Heft: 17: Pensionnat numérique

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Agrandissement du «Pavillon» du **Gymnase de Burier** à la Tour-de-Peilz

Le groupe de planification des établissements secondaires supérieurs a révisé en 2001 ses prévisions quant aux classes d'enseignement nécessaires : le nombre des gymnasiens va augmenter à court terme et il faudra davantage de salles. C'est dans ce contexte que le concours d'architecture pour le Gymnase de Burier a vu le jour. Les besoins spécifiques de cet établissement sont d'autant plus importants qu'à terme, un jumelage y associera la filière commerciale de l'Ecole professionnelle de Vevey, dont la réalisation est prévue ultérieurement. C'est pour répondre aux besoins urgents (nouvelles classes pour la rentrée 2004) que l'Etat de Vaud, en tant que maître de l'ouvrage, a organisé le présent concours d'agrandissement. Il concerne le bâtiment, dit « pavillon », qui accueillait les classes d'application de l'Ecole normale et nécessite la construction de quatorze salles d'enseignement, complétées par une salle spéciale ainsi que des locaux annexes et de service. L'agrandissement doit impérativement être réalisé en deux étapes : par l'extension dans l'aire non bâtie d'abord, suivie de la surélévation de la partie existante. Pendant toute la durée des travaux, un minimum de six classes doit pouvoir être exploité.

Le jury, présidé par M. François Cattin, était composé des membres professionnels suivants: Mme Doris Wälchli et MM. Yves Callet-Molin et Philippe Gueissaz. Des 48 inscriptions enregistrées, 35 projets ont été rendus dans les délais.

Palmarès

1er rang, mention Fr. 7 200.
Atelier nord-sud, L. Fesselet, M. Vöchting, P.-A. Wanner,

Vevey

2e rang, 1er prix

Julien Fornet, Lausanne

3° rang, 2° prix Fr. 4 500.-Sabine Annen et Benedikt Ronner, Zurich

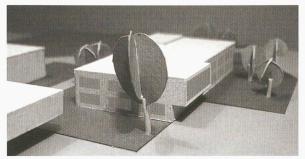
4e rang, 4e prix Fr. 3 500.-Vincent Rapin, Lausanne

5° rang, 5° prix Fr. 4 500.-

Atelier 98, Philippe et Anne Longchamp, Lausanne

6° rang, 6° prix Fr. 1 500.-Nilton Guerreiro, Lausanne

p.22



1^{er} rang, mention Fr. 7 200.-Atelier nord-sud, L. Fesselet, M. Vöchting, P.-A. Wanner, Vevey

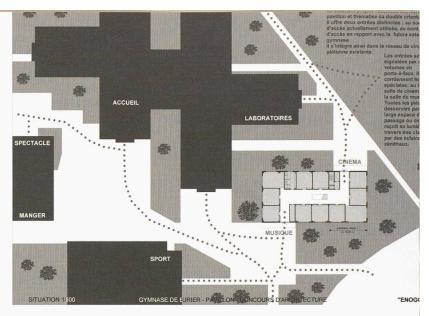
Le projet propose un volume simple dans une nouvelle enveloppe qui rassemble l'extension, la surélévation et le pavillon existant dans une nouvelle unité. Tant par le matériau et sa mise en œuvre, le béton préfabriqué, que par sa fenestration en bandeau, cette enveloppe s'apparente aux façades des bâtiments de l'école existante. Ainsi, dans sa forme générale et sa matérialité, le projet respecte le caractère de l'école en place en le répétant, mais de manière différente, pour former un nouveau tout unitaire.

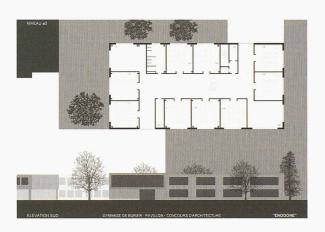
Cette répétition différente confère au projet des qualités qui vont au-delà d'une simple redite de l'existant.

Si le projet reprend en effet les éléments caractéristiques que sont les avant-corps en porte-à-faux de l'étage, il ne les place plus sur un axe central mais aux angles opposés du bâtiment, ce qui permet de signaler et de protéger les entrées, judicieusement disposées en relation avec l'école existante et sa future extension. Cette disposition des avant-corps permet en outre d'intégrer dans le plan de l'étage les deux exceptions que sont les salles de musique et de projection dans une position elle aussi exceptionnelle, avec une hauteur plus importante.

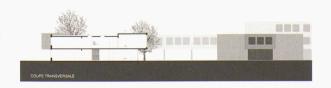
De même, le projet reprend le principe d'une distribution intérieure par un couloir central éclairé zénitalement, les étages étant reliés par un escalier placé au centre, mais il ajoute aux extrémités des vues sur l'extérieur, alternativement côté montagnes et coté lac. Le couloir central se mue ainsi en hall de distribution d'une grande qualité d'usage et d'espace, avec des apports lumineux différenciés atténuant les effets des contre-jours, et des relations visuelles permettant de se situer par rapport au paysage environnant aussi bien à l'étage qu'au rez. Le jury rappelle que les armoires vestiaires doivent être accessibles depuis le hall et recommande une meilleure relation entre les étages par l'agrandissement possible de la trémie de l'escalier.

La faisabilité de la première étape est facilitée par la construction projetée d'un escalier de secours et de l'entrée nord. Bien que d'un cube légèrement supérieur à la moyenne, le projet reste économique, notamment par le réemploi d'éléments comme les alimentations et gaines sanitaires existantes.

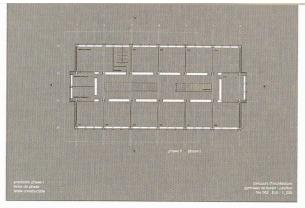


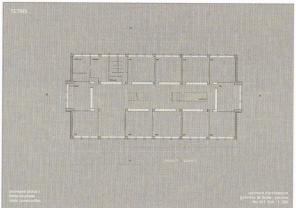


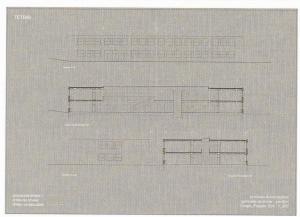


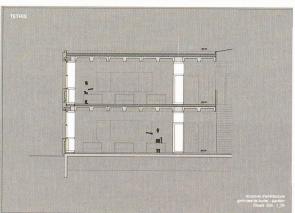
















2e rang, **1**er prix Julien Fornet, Lausanne

Fr. 16 800.-

D'une grande cohérence, le projet affirme clairement l'appartenance du pavillon au complexe du gymnase actuel par rapport au futur gymnase à édifier à côté. Ce rattachement stylistique et organisationnel se traduit par la restitution scrupuleuse de l'aspect extérieur existant comme cela fut déjà le cas lors de la première extension de 1992. Le projet évite ainsi la juxtaposition et la confrontation, à terme, de trois architectures différentes. Tout le traitement s'opère de l'intérieur par une redéfinition du second oeuvre et une amélioration thermique de l'enveloppe impliquant la création de caissons formant niches entre les piliers porteurs.

La réutilisation du même moule de façades préfabriquées en éléments sandwichs, limitées du point de vue du bilan énergétique, se justifie par l'adoption d'un système unique de traitement par l'intérieur, aussi bien pour l'existant que pour les parties nouvelles. Les fenêtres sont adaptées aux standards actuels d'isolation thermique. L'acrotère actuel, ne pouvant accueillir tel quel la pose de l'élément de façade rehaussé, devrait être scié sans difficulté.

Economiquement parlant, le maintien de la structure existante et des façades et la réutilisation des mêmes éléments est intéressante. Le volume proposé est l'un des plus faibles puisqu'il ne pousse pas l'extension dans ses limites est-ouest.

Sans trahir l'esprit de l'existant - dont la visibilité des piliers et des dalles à caissons est conservée - la redéfinition intérieure du second oeuvre apporte une vision renouvelée et rafraîchissante à l'organisation spatiale. Le choix d'un bois clair pour l'agencement intérieur et d'éléments vitrés apporte une expression différente et tranquillisée du pavillon.

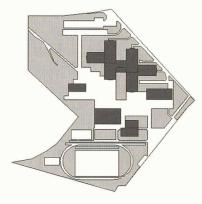
Les parois intérieures sont remplacées par un système de parois-niches intégrant les casiers de vestiaires, une porte et un bandeau supérieur vitrés. La vision perspective, avec deux modules vitrés (porte plus un panneau fixe), ne correspond pas au plan dessiné. Un certain apport de lumière provenant de la façade est assuré et la séparation stricte des espaces est sublimée par la continuité visuelle qui en résulte. Tout en restant limité, le contact visuel décloisonne les espaces et procure une ambiance de collégialité et d'ouverture.

L'entrée sud débouche sur un espace central de qualité, clair et homogène. Un escalier droit mène à l'étage largement éclairé. Un deuxième escalier, assurant l'accès durant l'exploitation de la première étape, pourrait n'être que provisoire.

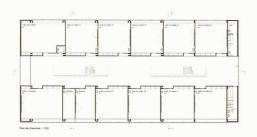
Le projet se caractérise par son approche rigoureuse de la problématique, une sensibilité manifeste et une modestie qui n'exclut pas une belle richesse de traitement.



3e rang, 2e prix Sabine Annen et Benedikt Ronner, Zurich











façades existantes pour une redéfinition homogène du pavillon étendu. La composition du dessin des façades témoigne d'une sen-

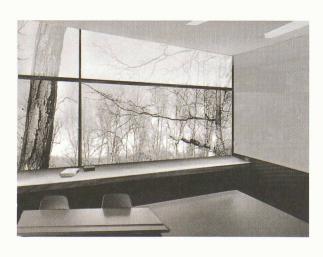
Le projet propose la dépose et le remplacement des

sibilité et d'une recherche d'harmonisation avec l'existant. Le choix du matériau bois, d'aspect brut, impose une image jugée inadéquate dans ce contexte de béton lavé.

L'espace central, s'ouvrant aux deux extrémités, est d'une grande simplicité. La découpe élargie de l'escalier permet un judicieux apport de lumière au rez-de-chaussée. La typologie simple et claire pose aux quatre angles du bâtiment les locaux de service, en espace tampon avec l'extérieur.

La sensibilité des vues proposées et le rapport au paysage, qui ramènent à une finesse révolue des profilés de fenêtres, est contredite dans la réalité. Les vues perspectives restent théoriques et s'écartent de la lecture du plan et de la

L'utilisation du bois ne paraît pas en adéquation avec la trame du bâtiment.





Ecole du Martinet à Rolle

Avec un programme comprenant la réalisation de salles de classe, d'une salle de gymnastique, d'équipements annexes et d'un restaurant scolaire, l'extension du Collège secondaire du Martinet à Rolle a fait l'objet d'un concours d'architecture à deux degrés organisé par la commune de Rolle. Sur 56 inscriptions reçues pour le premier tour, 34 projets ont été rendus, dont six ont été retenus pour participer au deuxième tour. Dans cette deuxième phase, les participants sélectionnés devaient développer le parti architectural proposé au premier degré en tenant compte des critiques formulées par le jury. La prestation attendue, rémunérée, devait atteindre le niveau d'avant-projet. Quelques points peu ou pas encore suffisamment pris en considération - tels la réalisation possible en deux étapes, l'accès véhicules et piétons en adéquation avec le nombre d'utilisateurs, le respect des surfaces de préau et l'économie générale notamment - devaient faire l'objet d'une attention particulière.

Le jury, présidé par M. Roland Michaud, était composé des membres professionnels suivants: Mmes Florence Caraça-Fries, Patricia Capua-Mann, Nicole Surchat Vial et MM. Michel Beetschen, Philippe Parmelin, Philippe Blaser, Armin Siegwart, Jean-Gilles Décosterd et Thomas Jomini.

Palmarès

1er rang, 1er prix

Fr. 20 000.-

Groupement Philippe Péclard, Bursins et Pascal Fournier -Sandra Maccagnan, Bex

2e rang, 2e prix

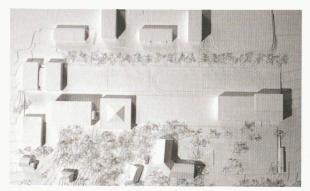
Fr. 19 000.-

Rivier architectes, Lausanne

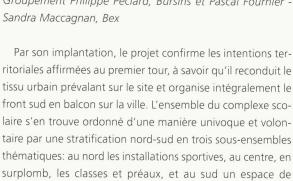
3e rang, 3e prix

Fr. 15 000.-

Alfonso Esposito et Alexandre Kapellos, Lausanne



1^{er} rang, 1^{er} prix Fr. 20 000.-Groupement Philippe Péclard, Bursins et Pascal Fournier -Sandra Maccagnan, Bex



détente paysager.

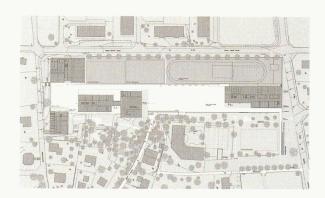
La localisation du nouveau bâtiment est intéressante à double titre, spatialement elle définit intégralement la strate bâtie en annonçant son accroche sur la route des Quatre-Communes tout autant qu'elle évite à terme une trop grande concentration d'élèves en partie ouest. Ce faisant, elle dégage un préau généreux et lumineux reliant le nouveau et les anciens bâtiments. Il est à relever que les nuisances du futur chantier s'en trouvent réduites pour le bâtiment existant et que l'intervention en deuxième étape de construction est plausible. Le jury regrette toutefois que ce grand ordonnancement du site fasse peu de cas de la naissance du « vallon » du Martinet. Sa rencontre avec le préau devrait être traitée avec plus de finesse. Il est malheureux par ailleurs que le vis-à-vis avec l'immeuble HLM de la Prairie affaiblisse la pertinence de la stratégie d'implantation.

La réorganisation des bâtiments existants est habile du point de vue programmatique. Le nouveau bâtiment propose lui aussi une grande lisibilité et une stratification nord-sud en excellente relation avec les espaces extérieurs et les orientations. En deuxième étape, le restaurant trouve un dégagement bienvenu dans l'arborisation du coteau sud.

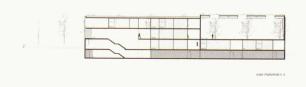
Les qualités spatiales distributives du bâtiment principal sont très bien maîtrisées, offrant des dégagements, des doubles hauteurs et des vues intérieures sur la salle de gymnastique. Cette mixité d'activités est intéressante pour autant que les locaux d'enseignement situés sous la salle de sport bénéficient d'une isolation phonique performante.

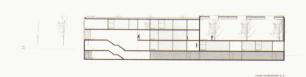
Les façades, relativement neutres dans le langage qu'elles adoptent, s'insèrent sans heurt dans le contexte existant, de même que la volumétrie retenue. En résumé, la simplicité et l'économie des moyens mis en œuvre, tant architecturaux que financiers, sont reconnues par l'ensemble du jury.

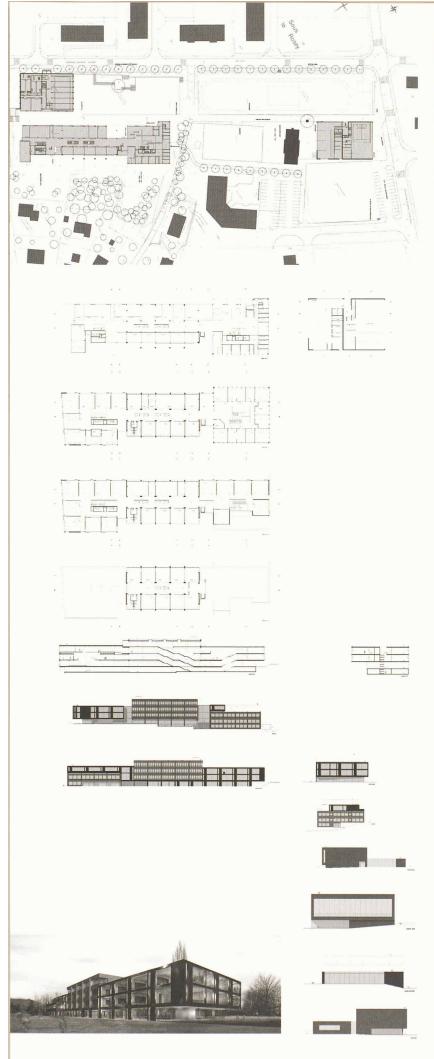














2º rang, **2º** prix
Rivier architectes, Lausanne

Fr. 19 000.-

Le projet, en tenant compte des remarques faites lors du 1^{er} tour, propose une bonne intégration dans le site. Il est, dans son parti général, très intéressant du point de vue de l'organisation territoriale. La prise en considération et la reconfiguration de l'ensemble du périmètre sont pertinents pour l'insertion de l'école dans le tissu urbain. Cependant, le maintien du bâtiment «La Colonie » fragmente l'espace entre la nouvelle salle de gymnastique et les classes.

Un des enjeux majeurs de ce concours à l'échelle de la ville est l'occasion d'insérer l'école dans le tissu urbain, de recomposer et d'améliorer des espaces extérieurs actuellement disparates. Le projet y répond partiellement: l'accès au préau principal est maintenu tel quel, fragmentant le nouvel espace proposé et affaiblissant l'accès principal par le « chemin des écoliers ». La première approche d'« aménagements extérieurs économes » est contredite par l'analyse financière qui met en évidence un remodelage important des abords, notamment au sud des bâtiments A et C. Le collage des différents volumes sur l'école elle-même est une proposition interpellante, voire audacieuse. Le jury apprécie la clarté singulière d'un tel parti qui cherche à faire l'unité de l'école en une synthèse territoriale, spatiale et architecturale.

Dans son développement, cette ambition unitaire évite habilement le risque totalitaire qu'elle pourrait suggérer au profit d'un corps à corps sensible avec le réel et les particularités du site. En acceptant la disparité comme une réalité positive, le projet se donne la possibilité de prolonger ce qui est d'ores et déjà là. En revanche il produit ses propres contraintes, notamment typologiques, dimensionnelles et distributives. La spatialité de l'école s'en ressent fortement et souffre visiblement de l'ampleur du nouveau programme.

Le projet ne résoud pas l'accueil « automobile » des élèves sur l'avenue Guisan (cf maintien de l'entrée principale). Du point de vue fonctionnel, la concentration des 750 élèves sur un même site, dans la forme proposée, n'est pas appropriée à la convivialité des lieux. L'échelle des bâtiments A, agrandi, et C, surélevé, devient très importante face au quartier.

Le projet présente des qualités indéniables d'interrogation, de juxtaposition de langages qui sont une expression forte du monde d'aujourd'hui. Les lacunes quant à l'aspect fonctionnel et constructif de la deuxième étape ne garantissent pas un potentiel d'évolution du projet.

Par ailleurs, le prix de ce projet est parmi les plus élevés. La seconde étape, répartie sur deux lieux, augmente la complexité des interventions sur le terrain et sur le chantier.



3e rang, 3e prix Fr. 15 000.-Alfonso Esposito et Alexandre Kapellos, Lausanne

L'accès au complexe scolaire depuis l'arrêt de bus est peu défini et insuffisant en regard du nombre d'élèves de l'école à terme. Le jury s'interroge de la pertinence de la suppression de la maison ECA 413 pour la remplacer par un abri à vélos. Par contre, l'accès aux bâtiments A et C est multiple et clairement hiérarchisé. L'accès nord-ouest par l'avenue Guisan maintient un trafic de véhicules aboutissant sur un sens unique à la hauteur du chemin du Rosey, dans un quartier résidentiel.

Les masses sont concentrées sur l'ouest et densifient l'école dont le préau actuel est déjà presque saturé. Le jury relève la volonté du maintien de l'ensemble des terrains et équipements de sports sis sur la partie est de la parcelle. Cette attitude est cohérente avec le parti. Le projet complète le périmètre ouest, mais la lecture du site scolaire dans son ensemble fait abstraction du reste de la parcelle.

L'organisation spatiale du rez-de-chaussée des bâtiments A et C est bien étudiée et cohérente; la bibliothèque s'ouvre sur le parc arborisé. Le projet prévoit la salle de travaux manuels semi-enterrée et la cuisine donnant sur le préau; les locaux d'activités extra-scolaires sont difficiles d'accès; l'excavation partielle du bâtiment est certes économique, mais nécessite de changer de niveau pour accéder à la salle de gymnastique, depuis les vestiaires.

Les trois modules de l'Institut Pré-de-Vert sont bien répartis dans le complexe scolaire et favorisent l'intégration des élèves. La position du restaurant scolaire est pertinente et bien développée, en rapport avec le parc arborisé et la liaison traversant les bâtiments A et C. La mise en valeur du site est ainsi favorisée. L'accés aux six salles de classe depuis le préau est judicieuse.

Le projet démontre une bonne maîtrise de l'auteur et présente des qualités architecturales indéniables relevées par le jury. Les critiques émises lors du premier degré ont pour la plupart été prises en compte favorablement. Par contre, la proximité des constructions existantes pour des salles de classe (vis-à-vis à onze mètres) est défavorable et apparaît comme la conséquence de la densification sur le secteur est.

L'analyse économique montre que le projet est inférieur à la moyenne des coûts.

